

BASE

DIPHENOPROP BK 700

HERBICIDE

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE
DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT



POISON

GARANTIE

**Dichlorprop 350 g/L
2,4-D spécifique d'isomère 329 g/L
(both present as butoxyethanol esters)**

**No D'HOMOLOGATION 16724
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5**

CONTENU NET: 10L, 115L

03/06

FRONT

DIPHENOPROP BK 700

HERBICIDE

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉ
PLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT



POISON

GARANTIE

**Dichlorprop 350 g/L
2,4-D spécifique d'isomère 329 g/L
(both present as butoxyethanol esters)**

**No D'HOMOLOGATION 16724
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5**

CONTENU NET: 10L, 115L

03/06

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Nocif si avalé ou inhalé: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les jets et les vapeurs peuvent endommager les cultures à larges feuilles telles que les légumes, les fruits et les plantes ornementales. N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées. Ne pas utiliser le pulvérisateur à d'autres fins. Entreposer dans le récipient d'origine. Ne pas contaminer les réserves d'eau, les canaux d'irrigation, les étangs, les lacs ni les cours d'eau.

VÊTEMENTS ET EQUIPEMENT DE PROTECTION:

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR — L'OPÉRATEUR:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteur personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

PREMIER SOINS: Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital ou au centre antipoison le plus proche et y apporter la présente étiquette. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux. Emprunter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n'importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

DYCLEER est une marque déposée de SYNGENTA CROP PROTECTION CORPORATION.

DATAPAK

DIPHENOPROP BK 700

HERBICIDE

COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE
DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT



POISON

GARANTIE

**Dichlorprop 350 g/L
2,4-D spécifique d'isomère 329 g/L
(both present as butoxyethanol esters)**

**No D'HOMOLOGATION 16724
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 DONNYBROOK DR.
DORCHESTER, ONTARIO
CANADA
N0L 1G5**

CONTENU NET: 10L, 115L

03/06

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Nocif si avalé ou inhalé: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les jets et les vapeurs peuvent endommager les cultures à larges feuilles telles que les légumes, les fruits et les plantes ornementales. N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées. Ne pas utiliser le pulvérisateur à d'autres fins. Entreposer dans le récipient d'origine. Ne pas contaminer les réserves d'eau, les canaux d'irrigation, les étangs, les lacs ni les cours d'eau.

VÊTEMENTS ET EQUIPEMENT DE PROTECTION:

MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL): porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR — L'OPÉRATEUR:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteur personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

MODE D'EMPLOI:

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Le DIPHENOPROP BK 700 est un herbicide conçu spécialement pour détruire les mauvaises herbes et les broussailles le long des routes, des servitudes, des voies ferrées, etc. On ne peut pas l'employer directement sur les cultures comme herbicide sélectif.

ATTENTION: Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à DIPHENOPROP BK 700, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DIPHENOPROP BK 700 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le DIPHENOPROP BK 700 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

USAGES NON AGRICOLES:

TRAITEMENT TERRESTRE: Appliquer 50 à 3000 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

MÉLANGE: Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA:** Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT: CONTENANTS DE PLUS DE 20 L: Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

AVERTISSEMENT: Si on mélange ce produit uniquement avec le l'huile, ne pas laisser d'eau pénétrer dans le produit ni dans la bouillie. **Nota:** Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui a tendance à se séparer au repos. Pour éviter une telle séparation et assurer l'uniformité de la bouillie, agiter celle-ci.

PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN: (pour céréales, récolte de graminées, pâturages, par cours établis, terres en chaume et terres non en culture)

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones

tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (800) 265-4624. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage des fines particules pouvant être

- facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
 - Éviter l'entraînement du produit pulvérisé par le vent: N'appliquer le produit que si le risque l'entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
 - ZONES TAMPONS: Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
 - Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
 - Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un "nuage" de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR: Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR: Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK and EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la

dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

CHOIX DU MOMENT: Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ: Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 200 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES: Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les feuilles et les tiges juste avant ou juste après le déploiement des feuilles à la fin du printemps ou au début de l'été. Pour plusieurs espèces, il se peut qu'un autre traitement soit nécessaire l'année suivante. Mouiller complètement les feuilles et les tiges jusqu'au niveau du sol. Appliquer le mélange à raison de 750-1500 L/ha, selon la densité et la hauteur des broussailles.

Utiliser 7,5 L de DIPHENOPROP BK 700 par 1000 L d'eau pour les espèces sensibles suivantes:			
Aubépine Peuplier	Pin sylvestre	Cèdre blanc Merisier	Prunier sauvage Framboisier sauvage

Utiliser 10 L de DIPHENOPROP BK 700 par 1000 L d'eau
pour les espèces suivantes:

Aulne	Bleuet	Chèvrefeuille	Sumac
Tremble	Sureau	Érable du Manitoba	Érable argenté
Tilleul d'Amérique	Orme	Herbe à puce	Érable à sucre
Sapin baumier	Genévrier commun	Framboisier	(quelques repousses)
Bouleau	Spirée	Pin rouge	Mélèze laricin
Chêne à gros fruits	Noisetier	Rosier (quelques repousses)	Chêne blanc
	Caryer		Pommier sauvage
			Saule

TRAITEMENT DES BASES: Pour détruire les plantes ligneuses résistantes, appliquer la solution à la base des broussailles à n'importe quel moment de l'année. Ce traitement n'a pas d'effet sur le tilleul ni sur le frêne. Saturer les tiges depuis le niveau du sol jusqu'à une hauteur de 1 m. Utiliser un pulvérisateur à faible volume ou portatif.

TAUX POUR LE TRAITEMENT DES BASES:	
Espèces sensibles ou intermédiaires:	2,8 L/100 L de mazout
Espèces résistantes:	4,4 L/100 L de mazout

TRAITEMENT DE SOUCHES: Pour empêcher les repousses, traiter les souches aussitôt après la coupe en pulvérisant ou peignant les souches, les racines exposées et la surface coupée. Le taux pour toutes les espèces est de 2,8 L/100 L de mazout. Il faut saturer toutes les surfaces.

TRAITEMENT DES ENTAILLES: Cette méthode est recommandée pour les arbres résistants de 13-15 cm ou plus de diamètre. Avec une hache, faire des entailles (dirigées vers le bas) près les unes des autres autour du tronc sans enlever l'écorce. Pulvériser ou peindre le bois exposé jusqu'à saturation. Le taux est de 2,8 L/100 L de mazout.

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES À FEUILLAGE CADUC OU PERSISTANT: L'herbicide liquide DYCLEER peut être mélangé en réservoir avec le DIPHENOPROP BK 700. Mélanger 5,2 litres de DYCLEER plus 7,15 litres de DIPHENOPROP BK 700 dans 1000 litres d'eau.

ESPÈCES RÉPRIMÉES:

Érable à sucre	Frêne blanc	Sapin baumier	Mélèze laricin
Épinette	Pin	Thuya occidental	

IMPORTANT (APPLICATION/MODE D'EMPLOI): Appliquer les mélanges en réservoir de DYCLEER en juin sur les espèces conifères et à feuilles caduques (qui devraient être complètement déployées). Répandre la bouillie sur tout le feuillage jusqu'au point de ruissellement. Pour les broussailles et les arbres mesurant plus de 2 mètres, il faut les couper puis traiter les nouvelles pousses. Ne pas mélanger ce produit avec des huiles. Le volume de bouillie à utiliser par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses qui sont présentes. Il faut complètement couvrir les broussailles visées pour les enrayer efficacement.

DÉSHERBAGE: Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes vivaces, pulvériser le feuillage en mai ou au début de l'automne. Pour certaines espèces, il se peut qu'un autre traitement soit nécessaire. Pulvériser uniformément les endroits envahis par les mauvaises herbes, en s'assurant de bien mouiller les petites herbes à l'abri des grandes herbes. Pulvériser les grandes herbes jusqu'à

saturation. Appliquer le mélange à raison de 200-600 L/ha; le taux élevé donnera de meilleurs résultats, surtout là où il y a de grandes herbes.

Pour supprimer l'herbe à puce, voir SUPPRESSION DES BROUSSAILLES ci-dessus.

Utiliser 3,5 L de DIPHENOPROP BK 700 par hectare
pour les mauvaises herbes sensibles suivantes:

Luzerne	Pissenlit	Grande Molène	Carotte sauvage
Chardon vulgaire	Apocyn	Plantain	Barbareé vulgaire
Bardane	Verge d'or	Laiteron des champs	et la plupart des
Renoncule	Salsifis majeur	Métilot	mauvaises herbes
Chardon du	Épervière	Tanaisie vulgare	vivaces, y com-
Canada	Prêle	Cardère des bois	pris l'herbe à
Chicorée	Asclépiade	Linaire (suppression	poux
Potentille	commune	partielle)	
Patience crépue	(défanage)	Vesce	

PREMIER SOINS: Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital ou au centre antipoison le plus proche et y apporter la présente étiquette. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n'importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR: La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

DYCLEER est une marque déposée de SYNGENTA CROP PROTECTION CORPORATION.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))